

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 4662 et 4669.

[Texte]

L'AGENCE CIVILE DE SÉCURITÉ

Question n^o 4652—**M. MacKay:**

1. La nouvelle agence civile de sécurité a-t-elle commencé à embaucher du personnel?

2. L'agence a-t-elle pour principe d'embaucher des candidats qui se présentent spontanément et, le cas échéant, quelles précautions prend-on pour protéger l'agence contre la pénétration par des agents étrangers?

3. L'agence a-t-elle pour principe de soumettre tous ses employés au détecteur de mensonges?

4. Quand la nouvelle agence commencera-t-elle à fonctionner?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Comme l'agence en question n'existe pas encore, on n'a fait aucune démarche en vue d'embaucher du personnel. Le Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité accuse réception des demandes d'emploi présentées à cette fin.

2. Lorsqu'elle sera en mesure de le faire, l'agence cherchera à recruter du personnel compétent dans le secteur tant public que privé. Au moyen de procédures rigoureuses de dotation et de contrôle en matière de sécurité, elle veillera dans toute la mesure du possible à embaucher des personnes dont la loyauté envers le Canada ne fait aucun doute.

3. Non, l'agence n'a pas pour principe de soumettre ses employés au détecteur de mensonges. Toutefois, on étudie la question afin de déterminer s'il y a lieu d'incorporer cette mesure dans le processus global de contrôle en matière de sécurité.

4. La date de mise en service n'a pas encore été fixée.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—L'ENQUÊTE SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Question n^o 4669—**M. Mazankowski:**

A-t-on effectué une enquête visant à déterminer la consommation d'énergie de divers immeubles commerciaux, industriels et institutionnels au Canada, pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et, le cas échéant, a) combien l'échantillon en comportait-il, b) a-t-on effectué une comparaison entre des édifices appartenant au gouvernement ou occupés par celui-ci et des édifices privés, c) combien l'étude a-t-elle coûté et quels étaient les principaux postes de dépense, d) qui a effectué l'étude?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Non. a)-b) Sans objet.

[Traduction]

M. Peterson: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Impôt sur le revenu

Des voix: D'accord.

Mme le Président: En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Blaker, reprend l'étude du projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu (n^o 2), présenté par M. Lalonde.

Sur les articles 8, 9 et 128(12)—

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour demander s'il y a consentement unanime pour que les notaires de la province de Québec puissent être compris dans les professions qui sont exemptées de déclarer les travaux en cours. On me dit que les membres de la profession sont d'accord avec cette proposition.

Le vice-président: Le comité a entendu le ministre d'État (Finances) demander le consentement unanime pour cette proposition. Y a-t-il consentement unanime?

M. Blenkarn: Monsieur le président, le Parlement aura amplement le temps d'examiner l'amendement proposé. Par conséquent, en ce moment . . .

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est de savoir s'il y a consentement unanime.

M. Blenkarn: En ce moment, monsieur le président, il n'y a pas consentement unanime. Le Parlement aura amplement le temps de régler cette question plus tard.

Le vice-président: Le député de Calgary-Ouest avait la parole avant que la séance soit suspendue pour l'heure du lunch.

M. Hawkes: Monsieur le président, je remercie le député de Mississauga-Sud d'essayer de s'en tenir au bill et de mettre les députés dans la bonne voie.

Avant l'heure du lunch, j'avais posé une question au ministre. Il n'a malheureusement pas eu le temps de me répondre. Je la répète donc. Si nous affectons la somme de 2 milliards de dollars à des obligations pour l'expansion de la petite entreprise ou à des obligations dites de survie dont nous parlons aujourd'hui ou à Petro-Canada, laquelle de ces dépenses procurerait le plus de recettes fiscales pour le gouvernement du Canada?

M. Cosgrove: Monsieur le président, si j'accepte la réprimande que le député m'a adressée au début de ses remarques et que je me confine aux dispositions à l'étude, sa question est, bien entendu, irrecevable.